

Surpopulation carcérale : un rapport demande une « réduction de peine exceptionnelle »

Ouest-France, le 10 mai 2025

Remis en mars 2025 au ministère de la Justice, un rapport rédigé par des professionnels du secteur recommande une « réduction de peine exceptionnelle » pour tous, sauf exceptions. Une préconisation qui intervient à l'heure où la surpopulation carcérale atteint chaque mois de nouveaux records.

« La surpopulation doit désormais être appréhendée pour ce qu'elle représente effectivement : un état d'urgence » alerte un rapport remis au ministère de la Justice et consulté ce samedi 10 mai 2025 par l'Agence France Presse (AFP). Face à ce constat, il est recommandé une « réduction de peine exceptionnelle » générale, sauf exceptions.

Commandé par l'ex-ministre de la Justice, Didier Migaud, en novembre dernier et rendu au moins de mars à son successeur, Gérald Darmanin, ce rapport a été réalisé par des professionnels du secteur : magistrats, directeur de prison, avocate.

S'inspirer de la mesure prise pendant le confinement

Dans un contexte où [les chiffres atteignent](#) chaque mois de nouveaux tristes records ([82 921 détenus au 1er avril](#) pour 62 358 places, soit une densité carcérale globale de 133 %), les auteurs préconisent de s'inspirer de la mesure prise pendant le confinement contre le Covid du printemps 2020. Celle-ci avait en effet permis de repasser pour la première fois en vingt ans sous la barre des 100 % d'occupation dans les prisons.

« **Dans un souci d'acceptabilité** », le législateur devra fixer un *quantum* de peine au-delà duquel le mécanisme ne s'appliquerait pas (pendant le Covid, les condamnés pour violences conjugales, crimes, terrorisme n'y avaient pas le droit), ainsi que le quantum de la réduction de peine (deux mois à l'époque), rappelle l'AFP. Et pour éviter que les effets de ce mécanisme de régulation s'estompent, comme cela avait été le cas après la pandémie, les auteurs du rapport insistent : il faudrait pouvoir « reproduire [re] » ce procédé dès que le seuil de 100 % du taux d'occupation national est à nouveau dépassé.